# La gestion de REVOL

Tout sur la gestion de REVOL

- Le compte bancaire Revol
  - Le dépot d'espèces

### Le compte bancaire Revol

REVOL étant une jeune asso, nous avons opté pour un compte pro SumUp. Il a l'avantage d'être gratuit, mais a le désavantage d'être entièrement en ligne. Il faut donc trouver des moyens pour faire nos dépôts de chèques et de liquidités tout en ayant une comptabilité la plus transparente et propre possible.

Les procedures et informations concernant ce compte bancaire sont consignées ici.

L'objectif futur : Passer chez la NEF <a href="https://www.lanef.com/">https://www.lanef.com/</a>

## Le dépot d'espèces

Le dépôt d'espèce dans une banque en ligne est toujours problématique. La solution comptable trouvée est de demander a un membre de confiance de faire un virement du montant souhaité sur le compte de l'association pour ensuite lui rembourser depuis la caisse.

De prime abord, cela semble un peu limite, mais il y a une solution pour tracer ces échanges et ainsi les rendre comptablement propres. Il suffit d'abord de créer un dépot sur le compte 426 vers le compte bancaire, et ensuite de rembourser ce dépôt depuis le compte 530

#### En résumé :

Compte	Débit	Crédit
426 (Dépot membre du personnel)		50
512A (Compte bancaire)	50	
530 (Caisse)		50
426 (Dépot membre du personnel)	50	

### Dans la pratique sur Paheko :

- 1. Créer le dépôt grâce à "Saisir à partir d'un modèle". Choisir "Dépot par un membre"
- 2. Saisir le montant au crédit de 426 et au débit de 512
- 3. Ajouter la personne en membre associée et enregistrer.
- 4. Ajouter la confirmation de virement dans "Ajouter un fichier" de l'écriture nouvellement créer
- 5. Créer le remboursement grâce à "Saisir à partir d'un modèle". Choisir "Remboursement dépot par un membre"
- 6. Saisir le montant au débit de 426 et au crédit de 530
- 7. Ajouter la personne en membre associée
- 8. Lier l'écriture de dépôt et enregistrer